LA GUERRE EN ÉTHIOPIE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'avance dans l'Ogaden se poursuit lentement

Djibouti, 16. — Dans l'Ogaden, l'avance italienne vers Djigojiga se poursuit lentement pour ménager les troupes sous un soleil tropical, organiser le ravitaillement et éviter les surprises sur l'aile gauche.

Les centres de Sassabeneh et de Daggaebour n'ont pas encore été atteints.

Au cours d'une escarmouche, le général abyssin Afwork a été tué. Il avait fait preuve d'un grand courage.

La progression italienne vers Djigdjiga se fera sans obstacles sérieux en terrain plat, ferme et sans couverts. Les avions peuvent déceler le moindre mouvement des troupes abyssines.

La résistance éthiopienne s'organise dans les montagnes, entre Djigdjiga et Harrar. Le plan italien d'encerclement de l'Ethiopie par le Soudan éthiopien et l'Est de l'Abyssinie pour couper le ravitaillement s'affirme. La ligne commerciale aérienne entre Rome et Mogadiscio a été inaugurée hier à Djibouti. Elle constituera un excellent et sûr moyen de liaison et de transport rapide entre les états-majors des armées d'Erythrée et de l'Ogaden.

Les Ethiopiens harcèlent les troupes ennemies

Rome, 16. — Pendant que le ras Seyoum, le dedjaz Allou Chebebe et le dedjaz Asfan Gassa complètent leur concentration dans le Sud du Tigré, ils envoient des patrouilles pour harceler l'arrière des troupes italiennes. Elles choisissent de préférence l'aile gauche, où la montagne surplombe la plaine de Danakalie et où la marche des colonnes est pénible. Elles choisissent aussi le centre dans la région de Gheralta, où le front de Makallé se joint à celui du Faras-Mai.

L'ITALIE EN FACE DES SANCTIONS

Genève, 16. — On croit que le Grand Conseil fasciste, sur l'avis du duce, décidera l'abstention de l'Italie dans toute réunion de la Société des Nations de caractère politique, jusqu'à l'expiration des sanctions.

Une note de l'Allemagne au gouvernement britannique

Berlin, 16. — Le D.N.B. publie de source officielle :

« Par une note adressée ces jours derniers, le gouvernement britannique a communiqué au gouvernement du Reich qu'à la suite de mesures économiques prises par l'Angleterre contre l'Italie à partir du 18 novembre, les marchandises importées d'Allemagne en Angleterre devront être authentifiées comme allemandes par un certificat d'origine.

» Le gouvernement du Reich est intervenu immédiatement auprès du gouvernement britannique afin d'attirer son attention sur le fait que, de l'avis des milieux officiels allemands, la demande d'adjonction d'un certificat d'origine pour les marchandises allemandes dans ces cas-là n'est pas conforme aux dispositions du traité de commerce germano-anglais. »

Une démarche des Combattants « France-Italie » auprès de M. Laval

Paris, 16. — Le Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a reçu, ce matin, les délégués de l'Union des Combattants France-Italie, qui groupe dix-sept associations représentant près de trois millions d'anciens combattants.

Après avoir constaté que les sanctions applicables le 18 novembre risquent de compromettre l'amitié franco-italienne et de créer une atmosphère dans laquelle la conciliation serait rendue difficile, les délégués ont demandé au gouvernement français d'examiner la possibilité de reporter la date d'effet de ces sanctions, afin de faciliter l'œuvre de conciliation. Ils ont déclaré qu'en aucun cas ils n'accepteraient d'être engagés dans une action militaire quelconque contre l'Italie. Le président du Conseil leur a donné l'assurance que, tout en restant fidèle au Pacte, il poursuivrait inlassablement ses efforts pour aboutir dans le plus bref délai possible à un règlement amiable du conflit.

LE RENDEMENT DES IMPOTS

Pendant les dix premiers mois de l'année, ils ont été inférieurs de plus de 2 milliards 100 millions à ceux de la période correspondante de 1934

Les recouvrements opérés pendant le mois d'octobre 1935, au titre du budget général se sont élevés à la somme globale de 3.548.549.100 francs.

Il résulte de l'analyse des statistiques : 1. Que pour les contributions directes, les recouvrements effectués pendant le mois d'octobre 1935, s'élèvent à 665 123.000 francs, soit une moins value de 302,265.000 par rapport aux recouvrements de la période correspondante de 1934 ;

2. Que pour les contributions indirectes monopoles et domaines, les recouvrements effectués pendant le mois d'octobre 1935 s'élèvent à 2.738.848.100 fr., soit une moins-value de 527.334.100 fr par rapport aux évaluations budgétaires correspondantes et une plus-value de 254.000 francs, par rapport aux recouvrements effectués pendant la période correspondante de 1934.

Il résulte, en outre, de l'analyse des mêmes statistiques :

1. Que pour les contributions directes, les recouvrements effectués pendant les dix premiers mois de 1935 s'élèvent à 3.412.717.100 francs, soit une moins-value de 1.188.842.900 francs, par rapport aux recouvrements de la période correspondante de 1934.

2. Que pour les contributions indirectes monopoles et domaines, les recouvrements effectués pendant les dix premiers mois de 1935, s'élèvent à 22.416.668.100 fr., soit une moins-value, de 4.019.787.800 fr. par rapport aux évaluations budgétaires correspondantes et une moins-value de 913.377.700 francs par rapport aux recouvrements effectués pendant la période correspondante de 1934.

Les produits recouvrés pendant le mois d'octobre 1935, par l'administration des postes et qui ont été encaissés au titre de son budget annexe, ne figurent pas dans les chiffres ci-dessus. Ils forment un total de 214.001.000 francs inférieur de 4.049 000 francs aux évaluations. Mais supérieur de 10.364.000 francs aux recouvrements du mois correspondant de 1934.

UN AVION RUSSE A DISPARU AVEC SES QUATRE PASSAGERS

Moscou, 16. — On signale la disparition, dans la région montagneuse du Tchitkalsk (Asie Centrale), d'un avion commercial de la ligne aérienne Tachkent-Fergana, qui avait à bord, outre le pilote et le mécanicien, deux passagers. Les recherches sont entreprises.

LES ÉLECTIONS ANGLAISES

LE GOUVERNEMENT A UNE MAJORITÉ DE 244 VOIX

Londres, 16. — Les conservateurs ont maintenu leurs positions à Cambridge, où leurs candidats ont été élus.

La majorité gouvernementale est maintenant de 244, onze résultats restant à connaître.

Deux députés ne siégeront pas

Londres, 16. — Deux nouveaux résultats électoraux ont été connus ce matin. Ce sont ceux des circonscriptions de Fermanagh et Tyrone, en Irlande du Nord. Les deux sièges ne compteront à aucun des partis existants. Les élus, MM. Patrick Cunninghem et Anthony J. Mulvey, sont l'un et l'autre des « nationalistes abstentionnistes », qui ont fait toute leur campagne avec la devise suivante : « Nous ne mettrons pas les pieds au Parlement de Westminster ». Ils ont remporté chacun plus de 50.000 voix et battu les deux députés « nationalistes irlandais » qui demandaient le renouvellement de leur mandat.

NOUVEAUX DÉSORDRES EN ÉGYPTE

Ceux-ci se sont produits au Caire et à Zagazig, où des policiers ont été blessés

Le Caire, 16. — De nouveaux désordres ont été provoqués par les étudiants dans plusieurs quartiers, mais la police a rapidement rétabli partout la situation.

Dans le quartier de Bulac, les classes et les amphithéâtres ont été mis à sac par les lycéens ; la police a dû tirer en l'air pour disperser le manifestants.

Des troubles analogues ont éclaté dans la matinée à Zagazig, localité située à environ 150 kilomètres du Caire.

Seize membres de la police ont été blessés par les projectiles de toutes sortes que jetaient les étudiants.

Deux blessés ont succombé

Le Caire, 16. — Deux étudiants, qui avaient été blessés dans l'échauffourée du pont Abas, sont morts.

L'Angleterre maintient sa force navale en Méditerranée, en raison des événements d'Egypte

Londres, 16. — Les autorités anglaises ont déclaré, ce matin, que devant les troubles égyptiens, l'Angleterre ne pouvait plus envisager le retrait de sa flotte de guerre en Méditerranée, seule force capable de faire respecter la souveraineté britannique en Egypte.

LE PROCÈS STAVISKY

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

— Vous n'avez point connu les faits d'Orléans, dites-vous. Comment expliquez-vous que vous n'avez pas eu la curiosité de regarder le rapport Cousin qui se trouvait dans le dossier de la S. I. N. A. ?

— J'ai répondu à cette question, M. le procureur général, répond Bonnaure. C'est un fait, je n'ai pas eu de curiosité. J'ai vu dû le regarder ce rapport. Mais le Parquet non plus ne l'a pas vu. (Hilarité).

La dernière entrevue

Me Ribet, défenseur de Guébin, demande à M. Bonnaure s'il peut parler de la dernière entrevue qu'il eut avec Stavisky.

M. Bonnaure se tourne vers les jurés : « Au cours de l'entrevue que j'eus avec Stavisky, avant son départ pour l'inconnu, le financier me disait ses regrets d'avoir trompé les braves gens qui avaient eu confiance en lui ». Je n'y reviens plus. C'était très douloureux. Il m'a dit, en ce qui concerne M. Guebin : « Dites-lui que si jamais il a à agir contre moi, qu'il ne charge pas trop ma mémoire, pour ma femme et mes enfants ».

Mme Stavisky, près de Me de Moro-Giafferi, baisse la tête.

A son banc, Guebin s'est levé :

« Il y a en moi deux hommes, déclare-t-il de sa voix timide et émue, un homme tout prêt à s'incliner devant une douleur que je comprends et un homme qui défend l'honneur de sa compagnie « La Foncière » (Sensation).

Incidents

A ce moment, un avocat, Me Guiffard, se lève :

« Nous serions tous soulagés ici, si nous savions que Stavisky s'est réellement suicidé ».

Cette remarque, que nul n'attendait, a le don de provoquer un petit tumulte qui s'apaise lorsque Me Moro-Giafferi prend la parole :

Je m'excuse auprès de celle que j'assiste, d'avoir à poser une question douloureuse. La voici : Stavisky, à Stresa, se rendant aux lacs italiens, n'était pas accompagné par Mme Stavisky. Qui était avec lui ?

— Mme Suzanne Avril, répond Bonnaure, après une courte hésitation.

— Ne cherchez pas MM. les Jurés, reprend Me Moro-Giafferi, très pâle. Ne cherchez pas, elle n'est pas là (longue sensation).

Cette fois le président Barnaud n'hésite plus. Il lève l'audience, donnant rendez-vous aux jurés à lundi 18 novembre, à 13 heures.

Il est 17 h., et tout se termine, ce soir, sans que ce renouvelle l'incident de 5 heures dont se plaignait, hier, le procureur général.

ÉCHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Dimanche 17 novembre 1935.** — Soleil : lever, 7 h. 3 ; coucher, 16 h. 8 ; Lune : lever, 23 h. ; coucher, 13 h. 25.

Aujourd'hui : Saint-Aignan. — Demain : Sainte-Claudine.

METEOROLOGIE. — **Station de Lille.** — Observations faites le 16 novembre 1935, à 18 h. : Baromètre : 751 mm. 5 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 3 mm. 8 ; Thermomètre : Fronde : 9.4 ; Minima : 7.1 ; Maxima : 11.5 ; Etat hygrométrique : 97 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h : 2 mm. 8 ; Direction du vent : Sud ; Force : modérée ; Direction des nuages : Sud-Sud-Ouest ; Etat du ciel : couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Frais ; Quelques pluies.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — **Région Nord.** — Ciel très nuageux avec faibles éclaircies, se couvrant par l'Ouest ; nouvelles pluies ensuite ; Vent du Sud-Ouest, modéré. — Le minimum de température sera en faible baisse sur la veille.

DISTINCTIONS. — Le gouvernement belge vient de décerner les distinctions suivantes :

1° Chevalier de l'Ordre de Léopold, à M. J. Barthels, industriel, vice-président de la Chambre de Commerce belge du Nord de la France ; M. G. Faipon, négociant, président de la Fédération des Sociétés Belges du Nord de la France et vice-président de la Chambre de Commerce Belge du Nord de la France ;

2° Chevaliers de l'Ordre de la Couronne : à M. J. Schoutteten, vice-président de la Confédération des Sociétés Belges de France et secrétaire général de la Chambre de Commerce Belge du Nord de la France ;

3° Palmes d'or de la Couronne à M. Wrédet, vice-président de l'Union Belge de Wattrelos.

LA CATASTROPHE qui anéantit la distillerie des Pères Chartreux

Les dégâts, qui dépassent déjà cinquante millions pourraient s'élever à plus de soixante

Grenoble, 16. — La catastrophe qui, à Fourvoirie, a détruit en grande partie la distillerie des Pères Chartreux, n'est pas encore terminée.

Les dégâts peuvent, d'ores et déjà, être évalués à cinquante millions pour les bâtiments et si, comme on le craint, les réserves de liqueurs, emmagasinées dans les deux étages de caves, sont détruites, c'est encore une dizaine de millions qu'il faudra ajouter à ce total, sans compter la ruine d'une industrie qui apportait dans la région une réelle prospérité.

Des cept bâtiments qui constituaient la distillerie, il ne reste debout que celui qui abritait les alambics et sous lesquels sont construites les caves ; de plus, la route, entre la distillerie et le Guiers, est crevassée sur plus de 150 mètres.

Un Conseil de défense contre la catastrophe

Après avoir tenu un conseil, auquel participaient notamment MM. Simon, ingénieur des ponts et chaussées, et Vogeiy, conservateur des eaux et forêts, il a été décidé des mesures à prendre.

Pour le moment, il n'y a malheureusement rien à faire pour arrêter la poussée aveugle et formidable des terres en marche. Pour lutter, dans ces conditions, contre la loi de la pesanteur, l'ingéniosité et la technique s'avèrent impuissantes. Il faut attendre la fin de l'éboulement pour gagner et barrer le Guiers ; la destruction de ce barrage, au cas où les eaux ne s'en chargeraient pas tout de suite, présenterait de tels dangers, qu'il n'est pas sûr qu'on puisse le tenter.

Le lac, ainsi formé, mettra en péril les établissements de laminage Paturle, qui emploient 150 ouvriers. De plus, les eaux accumulées derrière l'éboulement, formant barrage et brusquement libérées, pourraient mettre en danger Saint-Laurent-du-Pont.

Après les remarques judicieuses de M. Marcoz, du capitaine Temple, de MM. Viliard, Vogely et Gilles, il a été décidé d'établir, en amont de Saint-Laurent, deux barrages, ou plutôt deux épis, qui rejetteraient dans son lit le Guiers, s'il venait à en sortir. Pour leur édification, on a fait appel à des renforts du génie.

200 sapeurs ont édifié pendant la nuit deux barrages en maçonnerie

Vers la fin de l'après-midi, arrivaient la 8e et la 10e compagnies du 4e génie, sous le commandement du capitaine Rouyer, et, plus tard, un détachement du 6e chasseurs.

Toute la nuit, sous les feux des projecteurs, les 200 sapeurs édifièrent deux barrages en maçonnerie.

Les populations riveraines ont été averties qu'au cas où l'éboulement barrerait le Guiers, elles en seraient avisées par le tocsin et devraient évacuer, dans le plus bref délai, les immeubles menacés.

L'administration des ponts et chaussées assurera les services de contrôle et de liaison. Les eaux et forêts ont pour mission de discipliner les eaux qui continuent d'affouiller les terrains au-dessus de la distillerie.

Les personnalités officielles sur les lieux de la catastrophe

Afin de se rendre compte de la gravité de la situation, M. Joseph Paganon, ministre de l'Intérieur, député de l'Isère, s'est rendu sur les lieux, accompagné du préfet. A leurs côtés, on remarquait M. Jamet, procureur de la République ; le capitaine de gendarmerie Dorin ; M. Perrier, président du Conseil général, et quelques autres personnalités de la région.

La présence de ces notabilités fut pour les populations sinistrées de Saint-Laurent-du-Pont et de la Chartreuse, un gage précieux. Elle atteste à leurs yeux que l'impossible sera fait pour porter remède à la situation, réduire ses conséquences et pour évitar d'autres désastres.

LE RHONE BAISSE

A Avignon, les eaux ont commencé à se retirer

Avignon, 16. — La décrue du Rhône continue à la cadence de 2 cm. par heure. Elle est retardée par une crue de la Saône. Lorsque celle-ci sera terminée, le mouvement de décroissance des eaux s'accélérera. Ce matin, les eaux se sont retirées de quelques rues d'Avignon, mais la circulation sur plus des deux tiers de la ville doit être encore assurée en barques.

Mais dans la région de Toulon, les inondations persistent

Toulon, 16. — A la Garde, la plaine est toujours sous l'eau, la crue du Reganas continuant la rivière a creusé une sorte de gouffre où les eaux tourbillonnent.

UNE JEUNE INSTITUTRICE BLESSÉE PAR UN AMOUREUX ÉCONDUIT, QUI SE TUA ENSUITE

Marseille, 16 — Le village de Fos-sur-Mer, près de Port-de-Bouc, a été, ce matin, le théâtre d'un drame sanglant.

Le directeur de l'école de cette localité était éveillé brusquement par des coups de revolver. Il monta au premier étage de son établissement, où logeait une jeune Institutrice, Mlle Simone de Presle, 22 ans, et pénétra chez elle. La jeune fille, grièvement blessée, gisait sur le tapis et, près d'elle, se trouvait inanimé un jeune maître d'internat du Lycée de Marseille, M. Michel Jean, 26 ans.

L'enquête de la police a fait connaître que Michel Jean poursuivait de ses assiduités Mlle de Presle, depuis plus d'un an. Il avait toujours été éconduit.

Hier, il est venu trouver la jeune fille chez qui il passa la nuit, à cause du mauvais temps semble-t-il.

Au matin, une dispute éclata et Michel Jean, ayant fait feu sur l'Institutrice, se tua d'une balle dans la tête.

La blessée a été conduite dans une clinique de Marseille. Son état est grave.

LE CONGRÈS DE L'ALLIANCE DÉMOCRATIQUE

Une motion de politique économique a été adoptée

Bordeaux, 16. — La séance de ce matin de la deuxième journée du Congrès de l'Alliance démocratique est présidée par M. Léon Barety, député, qui est assisté au bureau de M. Candace, ancien sous-secrétaire d'Etat, et de M. de Fels. En présence d'une assistance encore assez clairsemée, M. Etienne Fougère, ancien député, développe son rapport sur la crise économique.

En conclusion de son exposé, M. Fougère soumet au congrès une série de résolutions concrétisant les idées traitées dans son rapport.

Voici les points essentiels de ces résolutions :

A l'intérieur, poursuite d'une politique d'abaissement du loyer de l'argent, basée sur le maximum de facilités données à la circulation des capitaux, sur la conversion des emprunts départementaux et communaux ; mise à l'étude d'une refonte de la fiscalité frappant tout ce qui est jouissance individuelle, en évitant cependant de détruire la matière imposable par une taxation exagérée ; abaissement à 1.20 % de la taxe sur le chiffre d'affaires) ; accélération des programmes de grands travaux prévus par les plans Marquet et Paganon ; aide très large apportée à l'agriculture en effectuant opportunément ces achats publics de produits agricoles.

A l'extérieur : Action persévérante du gouvernement, pour la stabilisation internationale des monnaies, étant entendu que législateurs et gouvernants assureront avec vigilance la stabilité du franc ; retour progressif à des échanges plus larges, par l'application d'une nouvelle politique douanière, par des négociations commerciales dans lesquelles on tiendra compte des intérêts conjugués de la métropole et de la France d'outre-mer, de la sécurité des paiements, des créances commerciales dans la stabilité monétaire du volume global des achats français comparé au volume global des achats des co-contractants.

Enfin la motion de politique économique traite in fine des relations économiques entre la France et son empire d'outre-mer.

A la fin d'un long débat, les conclusions de M. Fougère sont adoptées à l'unanimité.

M. Léon Baréty expose ensuite au congrès les problèmes de la politique financière et fait approuver les conclusions de son rapport.

La politique financière

Aux termes des conclusions de ce rapport, l'Alliance démocratique s'oppose à toute aggravation fiscale. Réclame une compression des dépenses à réaliser notamment par la réorganisation moderne des services publics et concédés, et la limitation de l'accroissement automatique de certaines dépenses publiques.

L'Alliance émet le vœu que le gouvernement recherche les aménagements qui pourraient apportés aux décrets-lois ; elle demande un allégement des charges grevant la production ; donne son adhésion à toutes les mesures susceptibles de redresser notre situation économique, notamment à celles qui peuvent susciter une baisse du taux d'intérêt.

L'Alliance déclare enfin que seule une politique d'union assurant la sécurité du pays à l'extérieur et l'ordre à l'intérieur permettra d'atteindre les résultats désirés.

La séance est levée à 13 heures.

La politique générale

A 15 heures précises, M. P.-E. Flandin arrive dans la salle. Franklin salué par les bravos enthousiastes de l'assemblée et les cris de « Vive Flandin ! ».

Pour la première fois, en effet, depuis son accident d'automobile, l'ancien président du Conseil assiste à une réunion plénière de son parti, et les militants tiennent à témoigner à leur président leur joie de le voir revenir parmi eux.

La séance est aussitôt ouverte. Elle doit être, d'ailleurs, la plus importante dee travaux de l'Alliance puisque le Parti doit définir sa tactique électorale, la politique générale et la constitution d'un groupe parlementaire autonome de l'Alliance.

M. de Fels, présentant son rapport sur la politique générale, après avoir brièvement rappelé dans quelles conditions M. P.-E. Flandin a pris le pouvoir et comment il l'a exercé, définit quelle doit être la doctrine de l'Alliance à la veille des élections et en présence de la constitution de « Front populaire » qui menace, dit-il, de renouveler les expériences néfastes du cartel des gauches :

« Lasse des querelles de personnes et de parti, poursuit l'orateur, la France veut la paix et l'union autour du drapeau tricolore. Démocrates convaincus, nous sommes partisane des institutions libres. Nous avons combattu, nous combattons de toutes nos forces ceux qui veulent apporter aux problèmes de l'heure présente des solutions fascistes, socialistes ou communistes ».

En terminant son exposé, qui a été applaudi à de très nombreuses reprises, le rapporteur définit la tactique électorale du parti :

« Devant la menace révolutionnaire du front populaire, l'alliance démocratique demeure fidèle à l'Union républicaine la plus large, sans compromission avec les tenants avouée ou occultes du marxisme, du communisme et du fascisme. Allons à la bataille derrière le drapeau tricolore largement déployé ».

Une déclaration de M. Tardieu à propos de sa démission

Nice, 16. — Interrogé sur les raisons pour lesquelles il avait donné sa démission de membre de l'alliance démocratique, M. André Tardieu, qui se trouve actuellement à Menton, a fait la courte déclaration suivante :

« Il est exact que j'ai, le 10 de ce mois, envoyé ma démission à l'alliance démocratique et cela pour deux raisons : désaccord avec la politique suivie depuis plusieurs mois par l'alliance démocratique et volonté de ne lier ma liberté d'action à aucune organisation ou parti ».

UNE VICTIME DE LA SCIENCE DÉCORÉE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Le « Journal Officiel » a publié hier le décret suivant :

« Est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au grade de Chevalier : M. Beaujard (Justinien-Eugène), électro-radiologiste, chef de service à l'hôpital Bichat à Paris ; 46 ans de services civils et militaires. Médecin radiologiste des hôpitaux. A été victime de son dévouement à la science ».

L'OUVERTURE du Conseil National de la Confédération des Anciens Combattants

Une motion protestant contre les décrets-lois et réclamant la création d'une Caisse des Pensions a été adoptée

Paris, 16. — Le Conseil national extraordinaire de la Confédération Nationale des Anciens Combattants s'ouvrait cet après-midi, à 14 h. 30, ses travaux à la salle de la Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, sous la présidence de M. Rivollet, secrétaire général de la Confédération.

Après la nomination des commissions statutaires, M. Ruffenacht, au nom de la Semaine du Combattant, vient faire une déclaration avant l'ouverture des débats. Il apporte des critiques sévères à l'égard du conseil d'administration et du bureau de la Confédération, affirmant que la « pagaie » règne en leur sein. Il se dresse en particulier contre les délégués de l'U.N.C. et de l'Union Fédérale qui sont la majorité au sein du conseil d'administration. Il termine en menaçant de quitter la Confédération si l'expérience n'apporte pas un mieux sensible. Il affirme, enfin, sa foi dans le mouvement ancien combattant qui, dit-il, par sa force, peut établir la paix.

M. Pichot (Union Fédérale) demande le vote sans débat d'un ordre du jour contre les décrets-lois, présenté par le Bureau.

M. Rivollet donne alors lecture de cette motion et la discussion s'engage sur la procédure des débats.

Interviennent successivement : MM. Peyroulet (Union Fédérale de la Gironde), qui demande une discussion approfondie ; GOUDAERT (U.N.C. Nord), qui est d'accord avec M. Pichot et ne veut pas de débat sur ce sujet. Cependant, il dépose un additif.

M. Barthélémy (F.O.P.) demande également une discussion, mais la proposition de M. Pichot est adoptée à une faible majorité.

Cependant, quelques orateurs se font encore entendre, notamment M. CHARRON *(Nord)*, qui proteste contre les critiques élevées contre l'U.N.C.

Puis, le Conseil décide de nommer une commission de rédaction, afin de rapporter un texte susceptible de recueillir l'unanimité.

Enfin, on aborde la discussion du point principal de l'ordre du jour. M. SANSIAUME *(Nord)* vient exposer son rapport au nom de la commission d'action économique et sociale.

L'article 1er est adopté. Il proclame que la Confédération Nationale interviendra dans la vie publique pour assurer la prédominance de l'intérêt général sur les intérêts particuliers et qu'elle est prête à assumer toutes les responsabilités qu'une telle décision comporte.

L'art. 2, qui est adopté à l'unanimité, déclare que la Confédération, fermement attachée au régime républicain, estime qu'il est indispensable d'adapter dans le calme les institutions républicaines aux nécessités nouvelles pour permettre à la France, par la légalité, de se dégager de la crise et d'assurer, dans l'ordre, la sécurité intérieure et extérieure.

Le vote familial est ensuite repoussé.

Plusieurs articles sont adoptés, qui demandent la limitation de l'initiative parlementaire en matière de dépense et l'obligation pour le gouvernement de présenter au début de la session parlementaire ordinaire, le budget et la reconduction du budget précédent en cas de carence du parlement.

Le texte suivant est ensuite adopté :

« Le Conseil National confirme, sans débat, sa protestation unanime à l'égard des décrets-lois, qui portent atteinte aux droits solennellement reconnus du monde combattant.

» Renouvelle sa volonté de voir supprimer tous les abus et prendre en considération les mesures de rénovation préconisées par la Confédération.

» Déclare appuyer énergiquement l'action engagée devant le gouvernement et le parlement, en vue de créer une caisse de pensions qui permettrait de rétablir la charte des anciens combattants et victimes de la guerre tout en réalisant un allégement budgétaire important.

» Le congrès de la Confédération décide en conclusion de poursuivre ses efforts dans l'ordre de la légalité jusqu'à complète victoire ».

Suite des débats demain matin, à 9 h.

Le Conseil National du Parti Socialiste s'est ouvert hier

Paris, 16. — Le Conseil national du parti socialiste s'est ouvert à 15 h., au Palais de la Mutualité.

La première séance a été consacrée aux questions intéressant l'organisation interne du parti : ratification du bureau budget du parti pour 1936, propagande, révision des statuts du Comité national mixte des jeunesses socialistes, questions de discipline, etc...

Les débats prendront plus d'intérêt, demain, quand s'ouvrira la discussion sur la politique générale.

DROITS DOUANES CAFÉS

La Maison Louis Vandamme communique :

Un entrefilet de presse informait hier le public que suite à un nouveau décret paru au Journal Officiel, la taxe de 100 frs % Ko sur les licences cafés était supprimée.

Cette information peut laisser supposer à une diminution du prix de revient des cafés.

Malheureusement elle doit être complétée par la suite du décret qui annonce :

Une augmentation des droits de douanes qui passent de 231.20 à 340.40 % Ko verts avec application sur cette majoration de la taxe de 8 % à l'importation.

Loin de diminuer les taxes dont le café est grevé, ces nouvelles dispositions vont encore augmenter ces frais d'environ 18 frs % Ko verts, soit en torréfiés 24 frs % Ko.

Le prodigieux succès des dixièmes de la Loterie des Régions Libérées

L'émission de la première tranche de la nouvelle Loterie des Régions Libérées ayant été annoncée pour le 11 Novembre, un public innombrable a littéralement assailli, dès le premier jour, les dépositaires de billets. L'engouement a même été si vif dans certains débits de tabac et dans certaines banques qu'il ne resta bientôt plus rien des premiers approvisionnements.

Les stocks de dixièmes surtout furent rapidement épuisés, ce qui est facile à concevoir si l'on songe aux garanties que ces fractions offrent aux souscripteurs en raison de mesures particulières prises par le Comité de la Loterie pour leur assurer une sécurité absolue.

On procède en ce moment au réapprovisionnement des dépôts et si celui-ci n'est pas aussi rapide que le public le souhaiterait c'est précisément parce que le Comité de Garantie des dixièmes tient à les entourer des vérifications les plus minutieuses. Cependant, le rythme de l'émission s'accélère progressivement et les impatients peuvent être rassurés. Dès la semaine prochaine, les banques et débits de tabac seront à même de satisfaire toutes les demandes.

LA LOTERIE COLONIALE BELGE

On a procédé hier soir au tirage de la 13e tranche de la Loterie Coloniale Belge.

Voici les résultats du tirage.

Tous les billets se terminant par :

9	gagnent	.....	100 fr.
86	»	.....	250 »
461	»	.....	500 »
591	»	.....	500 »
488	»	.....	1.000 »
190	»	.....	2.500 »
9.602	»	.....	5.000 »
7.736	»	.....	10.000 »
04.120	»	.....	25.000 »
62.064	»	.....	25.000 »
59.392	»	.....	35.000 »
26.665	»	.....	50.000 »
78.168	»	.....	75.000 »
89.846	»	.....	100.000 »

Le numéro 48.689 L gagne un million.

Le même numéro des 9 autres séries gagne 10.000 francs.

Le numéro 95.512 P gagne un million.

Le même numéro des 9 autres séries gagne 10.000 francs.

Le numéro 67.874 D gagne un million.

Le même numéro des 9 autres séries gagne 10.000 francs.

Le numéro 65.638 L gagne un million.

Le même numéro des 9 autres séries gagne 10.000 francs.

Le numéro 14.110 B gagne un million.

Le même numéro des 9 autres séries gagne 10.000.

Le numéro 22.178 C gagne 2.500.000 fr.

Le même numéro des 9 autres séries gagne 50.000 francs.

Le Tirage de la Loterie de l'Exposition de Bruxelles

Les opérations du tirage au sort de la 25e série de la Loterie de l'Exposition Internationale de Bruxelles se sont effectuées jeudi et vendredi, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

Nous rappelons, une fois de plus, que les lots sont attribuée non pas à chaque billet, mais par carnets de dix billets.

Voici les résultats :

Un lot de 500.000 francs au carnet 379.884.

Deux lots de 50.000 francs aux carnets 117.382 et 225.333.

Cinq lots de 20.000 francs aux carnets 222.712, 232.275, 336.222, 361.909 et 592.734.

Dix lots de 10.000 francs aux carnets 125.543, 222.376, 298.604, 308.552, 376.278, 427.758, 534.977, 544.767, 563.160, 570.058.

210 carnets gagnent 1.000 francs et 2.750 autres gagnent 200 francs

Quelques lots étaient réservés aux couvertures des carnets. — En voici l'attribution :

Un lot de 50.000 francs à la couverture 116.743.

Un lot de 20.000 francs à la couverture 156.046.

Un lot de 10.000 francs à la couverture 491.956.

Neuf lots de 1.000 fr. aux couvertures 115.808, 171.355, 207.753, 336.540, 340.115, 348.870, 405.652, 509.658, 560.978.

Enfin, 1.010 autres couvertures gagnent 100 francs.

LOTS DE 1.000 FRANCS ATTRIBUÉS AUX CARNETS

103.496	106.249	108.036	110.272	110.645
113.511	116.236	117.494	117.750	119.061
113.507	138.271	141.107	141374	142.781
143.427	145.464	147.278	149.950	151.626
151.801	151.816	153.896	156.653	157.039
159.173	160.679	161.946	167.955	171.210
172.207	172.606	172.648	172.975	177.785
179.899	180.358	188.702	188.814	189.068
191.771	193.477	193.905	197.919	198.100
199.975	202.481	203.317	203.864	206.104
207.374	210.081	210.463	214.598	215.043

(A suivre).

COUR D'APPEL DE DOUAI

Les exploits de la bande à « Coco » qui cambriola les marchandises des forains de Wazemmes, à Lille

La salle d'audience a rarement renfermé un nombre aussi important d'inculpés dans la même affaire.

Le président Deransart procède à l'appel des prévenus, qui prennent place sur un banc. Celui-ci ne suffit bientôt plus. On en cherche un second. Tout le monde n'est pas encore casé. Un troisième banc est nécessaire. Il n'y a pas moins de quinze personnes à juger. « C'est un petit procès Stavisky ».

Il s'agit d'une bande dont le chef est « Coco », un nommé Richard Sylvain, qui, dans le quartier de Wazemmes, à Lille, mit en véritable coupe réglée les échoppes et remises des marchands forains. Ils dérobèrent les objets les plus divers : disques de phonographe, vêtements, layettes, soieries, lainages, etc...

Les principaux acolytes de « Coco » sont Denis Wacquet, ainsi que les chauffeurs Valère Thuillier et Edouard Cuvillier, qui transportèrent les marchandises dérobées.

Alphonse Vannufel, de Lens, était le recéleur qui prenait livraison de toutes les marchandises dérobées.

Les autres inculpée ne sont que de pâles comparses.

Ils sont inculpés de six vols. Le 29 janvier dernier, à l'« Eden-Chanson », à Lille, ils dérobaient un certain nombre de disques de phonographe. On les retrouva plus tard rue Saint-Pierre-Saint-Paul, où ils emportèrent pour 8.000 fr. de vêtements.

Le vendredi saint, dans la même rue, un nouvel exploit leur rapportait 3.500 francs.

Le 20 avril, chez Mme Horn, rue Saint-Pierre-Saint-Paul, ils tiraient encore quelque profit d'un vol.

Leur cinquième cambriolage, au préjudice de nombreux marchands, perpétré 70, rue du Marché, à Lille, fut le plus productif. Il rapporta 31.350 francs.

Le dernier enfin, réussi 59, rue Mercier, leur valut 10.000 francs.

Le tribunal de Lille condamna Sylvain Rochard à 18 mois de prison ; Cuvillier, Wacquet et Thuillier, à 13 mois ; Alphonse Vannufel, à 15 mois ; Marceau Rochard et Mathilde Kiens, à 6 mois avec sursis ; François Phellion, à 4 mois avec sursis ; Delemer, à 3 mois et 1 jour de prison ; Louise Van Impe et Blanche Crétel, à 3 mois avec sursis ; Paul Dhuister, à 8 mois ; Elisabeth Vandervenne, à 15 jours ; Sabine Labbé, à 15 jours avec sursis, et Rachel Dattery, à 2 mois.

Après que M. le conseiller Mage eût exposé les faits, les prévenus manifestèrent des regrets, ou exprimèrent leur innocence.

Après les plaidoiries de Mes Jacquin, Phalempin, Royer, Noiret, Lavaux et Dubois, et le réquisitoire de M. l'avocat général Dejean de la Batie, **la Cour mit l'affaire en délibéré.**

Vol chez un apothicaire à Cambrai

M. Marmadou Udiage est un nègre du plus beau noir. Il vit le jour sur les rives du Niger. Venu en France, il échoua à Cambrai où il pénétra chez un pharmacien pour y dérober une somme de 500 francs placée dans le tiroir-caisse de l'apothicaire.

Notre nègre fut arrêté chez un coiffeur, où il se faisait faire une mise en plis.

Il s'était offert de magnifiques vêtements.

Le Tribunal de Cambrai le condamna à 6 mois de prison et à 5 ans d'interdiction de séjour.

Devant la Cour, il avoue avoir pris l'argent dans la caisse du pharmacien.

Le jugement est confirmé.

Marchands de briquets non estampillés à Anzin

Un voyageur de commerce M. César Dho, vendait des briquets non estampillés à Anzin, il fut surpris avec une quarantaine de ces appareils.

Il fut condamné à 15 jours de prison et à 500 fr. d'amende par le Tribunal correctionnel de Valenciennes.

Jugement confirmé.

Vol de sacs à main à Montreuil

Le Tribunal de Montreuil a condamné M. Marcel Marceau à 4 mois de prison et à la rélégation.

A la recherche d'une place de barman à Berck-Plage, cet individu avait dérobé fort adroitement plusieurs sacs à main de femmes.

Titulaire d'un carnet judiciaire déjà paré de plusieurs condamnations, le barman a été condamné à la rélégation.

Jugement confirmé.

Mœurs à Gosnay

M. Louis Campagne, chauffeur à Gosnay poursuivi pour mœurs fut condamné à 2 mois de prison et à 16 fr. d'amende par le Tribunal correctionnel de Béthune.